



Assemblée générale

Distr. générale
11 juillet 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Point 41 b) de la liste préliminaire*

**Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire
et des secours en cas de catastrophe fournis
par l'Organisation des Nations Unies, y compris
l'assistance économique spéciale : assistance
économique spéciale à certains pays ou régions**

Assistance humanitaire à la Somalie et soutien au relèvement économique et social du pays

Rapport du Secrétaire général

Résumé

La population somalienne souffre depuis des années de troubles internes et d'une instabilité politique qui, conjugués à des sécheresses et à des inondations périodiques, en ont fait, en dépit de sa remarquable capacité d'adaptation, l'une des populations les plus pauvres et les plus vulnérables de la planète. Les organisations humanitaires internationales opérant en Somalie continuent d'y assurer ou d'aider à y assurer la plupart des services de base, puisant dans une réserve financière limitée, pour répondre aux demandes d'intervention dont elles ne cessent d'être assaillies. Les domaines dans lesquels l'insuffisance de fonds est particulièrement préoccupante sont l'éducation, la santé, l'eau et l'assainissement, et le relèvement économique.

Les priorités les plus urgentes pour le reste de 2003 consistent à enrayer la propagation du VIH/sida, à augmenter le nombre des enfants scolarisés, à renforcer les dispositifs de protection, à dispenser les services de base aux groupes de population vulnérables, et à resserrer les liens de coordination sur le terrain pour tirer le plus grand parti possible des maigres ressources disponibles.

* A/58/50/Rev.1 et Corr.1.



Des progrès considérables ont été accomplis dans la réalisation des objectifs du Plan d'action humanitaire commun pour 2003, qui vise pour l'essentiel à sauver des vies et à accroître les moyens de subsistance; à ouvrir plus largement l'accès aux services de base; à faciliter l'intégration et la protection des populations déplacées, des minorités, des réfugiés de retour d'exil et d'autres groupes vulnérables; et à favoriser la bonne gouvernance et la primauté du droit, la consolidation de la paix et le redressement économique.

Dans sa conclusion, le présent rapport rappelle qu'en dépit des importants progrès accomplis au cours de la période à l'examen, le caractère incertain des conditions de sécurité et le manque de fonds continuent à faire obstacle à la mise en oeuvre des programmes humanitaires d'aide au relèvement et de développement en Somalie, accroissant ainsi la vulnérabilité de la population somalienne.

Les États Membres sont priés d'appuyer les programmes en question en répondant à l'Appel global interinstitutions en faveur de la Somalie et en versant des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la consolidation de la paix en Somalie, tous deux destinés à aider les communautés somaliennes à reconstruire le pays, à éliminer leurs points de désaccord et à oeuvrer en faveur de la paix.

I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application de la résolution 57/154 de l'Assemblée générale, en date du 16 décembre 2002, dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'application de la résolution et de lui présenter un rapport à ce sujet à sa cinquante-huitième session. Il fait le point de la situation, pour la période du 22 mai 2002 au 22 mai 2003, concernant les secours humanitaires et le redressement économique et social, en tenant compte de l'assistance apportée par l'ONU et par ses partenaires, et il appelle l'attention sur les progrès accomplis au cours de l'année écoulée, en s'intéressant particulièrement aux domaines d'assistance économique considérés comme prioritaires pour le développement.

II. Situation socioéconomique

A. Situation politique et en matière de sécurité

2. Le 15 octobre 2002, le Président Daniel arap Moi a inauguré à Eldoret (Kenya) la Conférence sur la réconciliation nationale en Somalie, qui est parrainée par l'Autorité intergouvernementale pour le développement. Un grand nombre de dirigeants, d'hommes politiques et d'organisations de la société civile somaliens participent à cette conférence, qui se déroule actuellement à Mbagathi, près de Nairobi, et a pour but de créer un gouvernement somalien largement représentatif et non exclusif tout en maintenant la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'unité de la Somalie. Mon Représentant et le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie continuent à suivre et appuyer activement le processus de réconciliation – l'équipe de pays des Nations Unies et ses partenaires redoublant d'efforts, de leur côté, pour aider à consolider la paix et favoriser la réconciliation nationale.

3. La première phase de la Conférence a débouché sur la signature, le 27 octobre 2002, de la Déclaration sur la cessation des hostilités et les structures et principes du processus de réconciliation nationale en Somalie (voir S/2002/1359, annexe), puis sur la conclusion en décembre, par les dirigeants somaliens, de deux accords relatifs au rétablissement de la sécurité et au retour à des conditions de vie normales dans la ville de Mogadishu. Les parties s'y sont engagées à faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire et à améliorer la sécurité du personnel des organisations internationales d'aide humanitaire et de développement. Comme je l'ai cependant noté avec préoccupation dans mes rapports sur la Somalie de février et juin 2003 (S/2003/231 et S/2003/636), le cessez-le-feu aurait été violé par ses signataires à de nombreuses reprises.

4. La deuxième phase des pourparlers de paix portera sur l'examen et l'adoption par consensus des rapports des six comités de réconciliation, qui traitent, respectivement, du fédéralisme et d'une charte provisoire; du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion; des droits fonciers et des droits de propriété; du relèvement économique, du renforcement des institutions et de la mobilisation de ressources; du règlement des conflits et de la réconciliation; et des relations régionales et internationales. La troisième et dernière phase portera sur le partage du pouvoir et la formation d'un nouveau gouvernement, avec, en toile de fond, les efforts de réconciliation, qui se poursuivent.

5. Après avoir suivi attentivement la situation de loin, la délégation de l'Office d'aide humanitaire de la Commission européenne a repris les vols réguliers, qui ont été rétablis après avoir été suspendus au début de la guerre. Le personnel des partenaires opérationnels de l'Office a pu, lui aussi, de ce fait, revenir en Somalie.

6. En dépit d'une relative stabilité, marquée par une certaine amélioration dans les régions du nord, la violence et le conflit armé continuent à sévir dans une bonne partie des régions du sud et du centre du pays. Au cours de la première partie de 2003, des combats ont eu lieu dans les régions de Bay, de la moyenne vallée du fleuve Juba, de Mudug et de la basse vallée du fleuve Shabelle et à Mogadishu. L'accès aux régions de Sool, de Sanaag, de la moyenne vallée du fleuve Shabelle et de Gedo a été restreint en raison de certaines tensions.

7. Le conflit le plus important s'est déroulé autour de la base humanitaire de Baidoa, précédemment stable, où des combats entre les factions de l'Armée de résistance Rahanweyn ont contraint le personnel humanitaire international et un certain nombre de Somaliens à quitter la ville. De plus, des conflits entre clans autour de Buuale, dans la moyenne vallée du fleuve Juba, ont fait des dizaines de morts. L'accès du personnel international de l'ONU à Mogadishu reste limité à cause des conflits du même type et de la criminalité qui y sévissent. Il y aurait à Mogadishu 20 % de la population somalienne, dont 150 000 personnes déplacées, souvent là depuis plus de 10 ans.

8. Alors qu'une bonne partie des régions du sud et du centre est toujours touchée par la violence et le conflit armé, la sécurité s'est améliorée dans les régions parcourues par le fleuve Juba, en particulier la région de Kismayo, où les dirigeants locaux ont créé un environnement opérationnel relativement sûr.

9. Le « Somaliland » continue à se stabiliser et 38 organisations non gouvernementales (ONG) internationales et 11 organismes des Nations Unies continuent à y opérer de manière toujours plus concertée. Les premières élections présidentielles multipartites pacifiques se sont tenues le 14 avril 2003.

10. Dans le « Puntland », le conflit qui avait entravé l'accès du personnel international à la région en 2002 a été réglé par la négociation, et un accord de paix a été signé en mai 2003 entre le Président en exercice et l'opposition. Le déblocage de la situation et un mémorandum de coopération négocié avec l'administration locale ont permis aux organisations humanitaires et de développement de reprendre leurs activités et aux organismes des Nations Unies et à leurs partenaires d'intervenir plus largement pour aider à consolider la paix et de mieux coordonner leurs activités.

11. Dans le même temps, dans le rapport qu'il a présenté au Conseil de sécurité le 25 mars 2003 (S/2003/223), le Comité d'experts chargé de rassembler des informations sur les violations de l'embargo sur les armes a révélé que des armes et des munitions entraient en Somalie et y transitaient en permanence, en violation de l'embargo sur les armes. À l'issue du mandat du Groupe d'experts, le Conseil, par sa résolution 1474 (2003) du 8 avril 2003, a décidé de reconstituer un groupe d'experts pour une période de six mois afin de continuer à enquêter sur les violations de l'embargo sur les armes. Le renforcement de l'application de cet embargo devrait permettre d'améliorer les conditions de travail des organisations humanitaires et de développement dans le sud et au centre du pays.

B. Questions humanitaires

12. Dans tout le pays, la poursuite des combats a perturbé à plusieurs reprises l'acheminement de l'aide humanitaire et économique fournie à une part importante de la population, qui, dans sa très grande majorité, est déjà en proie à la misère et à la malnutrition et accède difficilement à des services sociaux, même de base, ou n'y a pas du tout accès.

13. Il y a encore quelque 400 000 réfugiés somaliens et l'on estime que le nombre des personnes déplacées de longue date est compris entre 300 000 et 370 000. Celles-ci sont toujours entassées dans des abris insalubres, n'ont accès à aucun service de base et sont exposées aux viols et autres violations des droits de l'homme que commettent des éléments armés à l'intérieur et autour des camps. Cependant, au cours de la période à l'examen, les organismes des Nations Unies opérant dans le pays et leurs partenaires ont poursuivi leurs activités et, là où cela était possible, ont intensifié leur aide humanitaire d'urgence aux groupes vulnérables.

14. En ce qui concerne la production vivrière, la Somalie a bénéficié de deux bonnes saisons des pluies qui ont généralement atténué les pénuries alimentaires. Dans l'ensemble, la production céréalière a atteint un pic après la guerre, en mars 2003, mais certaines régions du nord demeurent vulnérables. Dans certaines régions du sud, l'insécurité, en restreignant l'accès de la population aux terres et aux récoltes, a empêché celle-ci de pourvoir normalement à ses besoins alimentaires, en particulier dans les environs de Baidoa et Buurhakaba, dans la région de Bay, et à Buaale et à Jilib, dans la basse et la moyenne vallée du fleuve Juba.

C. Questions économiques

15. Dans le cadre du programme de suivi de la situation socioéconomique en Somalie pendant le conflit qu'ils exécutent au titre de leur mandat de surveillance, la Banque mondiale et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) analysent actuellement les données d'une enquête sur les ménages en vue de compiler des données socioéconomiques de base concernant notamment les revenus et les dépenses des familles. Cette enquête est complétée par une autre enquête consacrée aux statistiques sur la santé et la natalité appuyée par le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP). Ce projet a pour objet de créer des groupes techniques de suivi et d'évaluation de la pauvreté dans les centres administratifs afin de rendre les administrations locales mieux à même de suivre la situation concernant la pauvreté. L'un des principaux moyens d'en évaluer les résultats sera l'établissement en 2003 d'un rapport sur la réalisation des objectifs du Millénaire en matière de développement, qui contribuera lui-même à l'établissement d'un document stratégique intérimaire sur la lutte contre la pauvreté, auquel les administrations somaliennes seront associées dans la mesure du possible.

16. Dans le nord du pays, le PNUD et la CNUCED ont aidé les ports de Berbera et Boosaaso à se doter d'installations et de moyens de gestion et à renforcer leurs installations et moyens de gestion existants. Actuellement, ce sont les autorités somaliennes qui assurent la gestion des deux ports, le PNUD continuant à appuyer deux centres de formation professionnelle devant permettre de répondre aux offres d'emploi du secteur privé.

17. La Banque mondiale, qui classe ses prêts à la Somalie dans la catégorie des prêts improductifs, ne lui en a consenti aucun depuis 1991, mais la Somalie fait partie des quatre pays à faible revenu en difficulté que le PNUD et le Groupe de la Banque mondiale sont convenus d'aider prioritairement. Les interventions prévues dans certains domaines stratégiques – appui à l'analyse des données macroéconomiques et au dialogue, création d'un environnement favorable à l'élevage et à l'industrie de la viande, plan d'action concerté visant à résoudre les questions relatives au VIH/sida, création de moyens de formation professionnelle et de centres de formation – seront cofinancées par la Banque mondiale (4,6 millions de dollars, prélevés sur son fonds d'aide aux pays sortant d'un conflit), le PNUD (1,3 million de dollars) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) (400 000 dollars).

18. Depuis le 11 septembre 2001, de nombreux pays restreignent sévèrement et/ou interdisent l'envoi de devises étrangères en Somalie au moyen des envois de fonds officiels qu'autorise le système *hawala*. Les envois de fonds, qui sont la principale source de devises étrangères de la Somalie, atteignent un montant compris entre 750 millions et 1 milliard de dollars sur une période d'un an. Le PNUD a encouragé la mise en place d'un système *hawala* transparent et responsable en en faisant valoir l'intérêt aux autorités des pays hôtes concernés et en organisant des ateliers en Somalie et à l'étranger. Comme suite à cette intervention, la Norvège est convenue de lever son interdiction concernant les envois de fonds en Somalie et le Royaume-Uni (Department for International Development) est convenu de parrainer un atelier sur la question à Londres cet été avec le PNUD.

19. La décision prise par certains pays d'interdire l'exportation de bétail sur pied depuis la Somalie en raison d'une épidémie de fièvre de la vallée du Rift a eu d'importantes incidences sur l'économie, en particulier sur les revenus des éleveurs de toutes les régions du pays. La Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le PNUD s'emploient conjointement à faire lever l'interdiction d'exporter de la viande réfrigérée et du bétail sur pied en dépêchant plusieurs missions dans le golfe d'Aden et en appuyant le projet de création d'une organisation régionale qui réglerait l'industrie de la viande en améliorant la surveillance épidémiologique et l'inspection et la certification du bétail sur pied et de la viande, en particulier de ceux destinés à l'exportation. En avril 2003, lors d'une réunion à Doubaï, ce projet a reçu un large appui des municipalités des Émirats arabes unis, des autorités somaliennes et des milieux d'affaires intéressés.

20. Un projet de création d'emplois de l'Organisation internationale du Travail (OIT) prévoyant de remettre en état des équipements collectifs économiquement viables a permis de créer des emplois à court terme. Les activités auxquelles il a donné lieu à ce jour visent à renforcer les effectifs de l'administration routière somalienne, à associer la population de plusieurs localités à des travaux de drainage et à mener des opérations collectives de nettoyage à Mogadishu.

21. L'Autorité de l'aviation civile pour la Somalie mise en place par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) a continué, en collaboration avec le PNUD, à assurer le fonctionnement du Centre d'information sur les vols de Nairobi afin d'assurer la sécurité des transports aériens dans l'espace aérien alloué à la Somalie et de fournir des services liés à la navigation aérienne et à sa sécurité dans un certain nombre d'aéroports somaliens.

III. Assistance fournie par l'ONU à la Somalie

A. Sécurité alimentaire et développement rural

22. Tous les organismes qui participent à la lutte contre la faim en Somalie continuent à travailler en étroite collaboration. Le Groupe d'évaluation de la sécurité alimentaire de la FAO continue à fournir aux organisations humanitaires et de développement des études de grande qualité sur la sécurité alimentaire et la nutrition. Ce groupe, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le Programme alimentaire mondial (PAM) procèdent fréquemment à des évaluations interorganisations de la sécurité alimentaire pour résoudre au mieux les crises humanitaires.

23. L'aide alimentaire a permis de maintenir en vie les personnes les plus vulnérables et de réduire l'insécurité alimentaire dans une large proportion. En 2002, le PAM a distribué 13 485 tonnes de produits alimentaires à 987 195 personnes dans le cadre d'activités de secours, de relèvement et d'aide sociale. Il a aussi nettement augmenté la distribution de secours d'urgence en raison de la grande sécheresse et de l'absence de pluie, en 2001, dans la région de Gedo et dans le nord-est; le nombre des personnes qui ont bénéficié de ces secours en 2002 s'est accru de 28 % par rapport à 2001. En 2003, dans le cadre de divers programmes, le PAM a distribué 3 210 tonnes de produits alimentaires à 187 920 personnes dans tout le pays. En avril 2003, le montant total des produits alimentaires qu'il avait distribués depuis le début de l'année s'établissait à 12 225 tonnes.

24. Les organisations non gouvernementales (ONG) ont continué également à jouer un rôle de premier plan dans la distribution de l'aide alimentaire. L'organisation CARE, par exemple, a distribué 1 260 tonnes de vivres dans les régions de Bay, Bakool et Hiiraan et dans la moyenne vallée du Shebelle, (projet « vivres contre travail »), ainsi que dans la région de Gedo (assistance alimentaire d'urgence). Elle vient par ailleurs régulièrement en aide à 12 autres centres de distribution de vivres et à trois centres d'alimentation à des fins thérapeutiques.

25. Dans les secteurs de l'agriculture et de l'eau, le PAM a appuyé des activités « vivres contre travail » (remise en état des puits mais aussi défrichage, préparation des terres et protection de celles-ci contre l'érosion) qui ont aidé des groupes de population vulnérables à poursuivre, voire intensifier, leurs travaux agricoles. En 2003, il a distribué 1 487 tonnes de produits alimentaires à 97 500 personnes dans le cadre de programmes communautaires.

B. Santé et nutrition

26. L'aide apportée au secteur de la santé et de la nutrition a contribué à rendre la population moins vulnérable aux maladies. La mortalité infantile a reculé grâce aux activités de vaccination, dont le programme élargi de vaccination, secteur dans lequel l'UNICEF et l'OMS sont les organismes chef de file. À la fin de 2002, on estimait à environ 40 % le pourcentage des enfants vaccinés contre la rougeole, la diphtérie, le tétanos, la coqueluche et la poliomyélite. Les Journées nationales de vaccination ont eu un taux de couverture vaccinale supérieur à 97 % et ont permis de vacciner environ 1 383 000 enfants par série de vaccinations.

27. Au premier trimestre de 2003, les organismes des Nations Unies et leurs partenaires ont vacciné environ 1 230 000 enfants contre la poliomyélite et distribué des suppléments de vitamine A à environ 850 000 autres. Quatre nouveaux centres antituberculeux ont été mis en place à Wanle Weyne, Kismayo et Bu'aale et deux à Mogadishu, ce qui a permis d'appliquer plus largement la stratégie efficace de traitement sous surveillance directe.

28. Le PAM distribue des produits alimentaires aux nouveaux centres de distribution de vivres par l'intermédiaire des centres de distribution de vivres appuyés par l'UNICEF. Son intervention a contribué à ramener le taux de malnutrition à 14,8 % à Bakol en septembre 2002, alors qu'il était de 20 % dans tout le pays en octobre 2001. Actuellement, le PAM continue à distribuer des produits alimentaires aux centres d'alimentation à des fins thérapeutiques dirigés par l'organisation Action contre la faim à Mogadishu.

29. En ce qui concerne la santé maternelle, l'UNICEF et l'OMS appuient régulièrement les dispensaires de santé maternelle et infantile en leur distribuant du matériel et des fournitures pour qu'ils puissent mieux s'acquitter de leur tâche.

30. S'agissant de l'épidémie de VIH/sida, il est devenu manifeste que, pour l'empêcher de s'étendre à la Somalie, il faut mesurer l'ampleur du problème et mettre au point une stratégie interorganisations concertée. Dans cette perspective, les organismes des Nations Unies et leurs partenaires continuent à appuyer des activités visant à sensibiliser la population somalienne au VIH/sida. Douze postes-sentinelles répartis dans trois zones ont reçu un appui, notamment sous la forme de pochettes d'information sur les maladies sexuellement transmissibles et de médicaments permettant de lutter contre ces maladies, et le FNUAP a mis à la disposition de 15 postes-sentinelles, pour une période de six mois, des médicaments permettant de lutter contre les infections sexuellement transmissibles.

31. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a lancé une campagne d'information qui met l'accent sur les liens entre le VIH/sida et les mutilations génitales féminines, et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) a continué à mener au « Somaliland » des activités visant à sensibiliser au danger croissant que courent les femmes de cette région d'être exposées au VIH/sida, aux dimensions sexospécifiques de l'épidémie et à la nécessité de tenir compte de ces dimensions dans les soins préventifs.

32. Le HCR, le PNUD, l'UNICEF et l'OMS ont remis en état et équipé conjointement le centre de formation médicale d'Hargeysa. Ce centre forme le personnel médical dont le pays a si cruellement besoin et contribue ainsi considérablement à améliorer les services de santé. En janvier 2003, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'OMS ont organisé un stage de formation pédagogique à l'intention de 13 infirmières chargées de cours de l'Institut des sciences de la santé d'Hargeysa, du Centre national de soins infirmiers de Boosaaso et de l'hôpital SOS de Mogadishu.

C. Eau et assainissement

33. La manière dont la communauté internationale conçoit et appuie les projets relatifs à l'eau est souvent déterminante lorsqu'il s'agit d'encourager la tolérance au sein des collectivités. Conscient de cette dimension du problème, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) continue à collaborer étroitement avec les autorités locales de Burco pour accroître la production d'eau et assurer la viabilité du système d'approvisionnement en eau de la ville et de celui des centres de rapatriés, dans le cadre de son partenariat avec le PNUD.

34. De même, à Hargeysa, le HCR est intervenu d'urgence pour accroître la production du système d'approvisionnement en eau et maintenir ce système en bon état, venant ainsi en aide à environ 350 000 personnes, dont des rapatriés et des personnes déplacées. À Marka, l'UNICEF a achevé de planifier la livraison des fournitures nécessaires à la mise en place d'un système urbain d'approvisionnement en eau et livré ces fournitures. Une fois achevé, le système en question desservira environ 35 000 personnes dans cette partie du pays touchée par le conflit.

35. Dans diverses localités de la région d'Awdal, ainsi qu'à Qoryoley, le HCR a remis en état et amélioré les systèmes d'approvisionnement en eau et en a amélioré le fonctionnement. Afin que la population et le bétail puissent accéder plus facilement à l'eau, il a également remis en état 80 digues, réservoirs, puits et forages dans les régions d'Awdal, de l'ouest de Galbeed, de Togdheer, de Bari et de Nugaal. Dans la ville de Boorama, l'UNICEF finit d'installer un grand système urbain d'approvisionnement en eau qui desservira 130 000 personnes appartenant à deux communautés. Encouragé, ainsi que le HCR, par la vigoureuse tentative de la ville d'Armo, dans la région de Bari, de prendre son développement en main, il a fourni conjointement avec lui, à cette agglomération en croissance rapide, un système de forage et d'approvisionnement en eau.

36. Les organismes et les donateurs continuent à collaborer étroitement pour encourager le secteur privé à faire des investissements dans le domaine de la gestion et inciter les pouvoirs publics à prendre en charge les systèmes d'approvisionnement en eau des villes. Ils ont notamment été amenés, à ce titre, à aider techniquement une entreprise de Gaalkaoyo à améliorer sa gestion et à appliquer des directives internes appropriées aux fins de ses activités.

D. Éducation

37. L'UNESCO et l'UNICEF sont les principaux organismes des Nations Unies intervenant dans le domaine de l'éducation primaire, scolaire et extrascolaire, mais ils ne sont pas les seuls. Au cours de la période à l'examen, par exemple, le HCR a construit ou remis en état 33 écoles primaires et quatre écoles secondaires et fourni du mobilier scolaire à 40 écoles situées dans les principales zones de rapatriement. Le résultat le plus important obtenu dans le secteur de l'éducation a été la mise au point de livres de classe et de coffrets pédagogiques pour les petites classes et leur distribution dans toutes les écoles en état de fonctionner, ainsi que la mise au point définitive des manuscrits des livres de classe du cours moyen deuxième année et de la classe de sixième concernant six disciplines scolaires.

38. Les efforts se sont portés également, après une évaluation des besoins en mai 2003, sur l'enseignement extrascolaire pour adultes. Le manque de fonds récoltés

dans le cadre de la procédure d'appel global a perturbé ou ralenti la conduite d'activités de première importance telles que la mise au point définitive des livres scolaires des classes de sixième, cinquième et quatrième, la formation d'enseignants et d'instructeurs, et la fourniture d'un appui en matière de formation professionnelle et d'enseignement extrascolaire des adultes.

39. À Hargeysa, un centre de formation des enseignants pouvant accueillir 270 stagiaires (170 hommes et 100 femmes) a été ouvert. Quinze instructeurs ont reçu une formation en cours d'emploi de deux mois et le centre a reçu une dotation en matériel, notamment pédagogique. De plus, la première phase de formation normalisée en cours d'emploi des enseignants a permis de former environ 6 500 professeurs et professeurs principaux des écoles primaires, nombre supérieur à l'objectif fixé. La constitution d'un noyau d'instructeurs, d'inspecteurs et de concepteurs de programmes scolaires et la mise en place graduelle, par les organismes de développement, d'un système de certification officiel et reconnu des enseignants, qui sont des étapes décisives de la mise en oeuvre du programme d'éducation, commencent à permettre de remédier à l'absence d'éducateurs certifiés et de dispenser un enseignement durable et de qualité. La remise en état, par le HCR, de l'Université Armoud, à Boorama, qui servira de centre de formation des enseignants, s'inscrit dans cette logique.

40. Afin de favoriser une formation professionnelle de qualité, l'UNESCO, responsable au premier chef de ce secteur d'activité, a enquêté sur 56 centres de formation professionnelle et dispensé des cours de gestion aux responsables de certains de ces centres. Les centres de formation professionnelle et les milieux d'affaires ont établi des liens de collaboration dans un certain nombre de villes, et 11 programmes de formation professionnelle ont été diffusés dans les centres de formation professionnelle de tout le pays.

41. Au cours du dernier trimestre, l'OIT et le PNUD ont établi conjointement un plan d'action en vue de constituer une unité technique régionale de développement économique local. L'un des résultats importants de ce plan est la mise en chantier à titre d'essai, à Mogadishu, d'un projet à fort coefficient de main-d'oeuvre qui est fondé sur un contrat communautaire type et emploie directement 600 personnes (dont 70 % de femmes).

E. Droits de l'homme et sexospécificités

42. De nets progrès ont été accomplis dans le domaine de la participation des femmes à la consolidation de la paix, mais une discrimination sexiste profondément ancrée dans les structures socioculturelles traditionnelles du pays et des interprétations souvent erronées du rôle attribué aux femmes par l'islam continuent à freiner considérablement l'émancipation de celles-ci. UNIFEM appuie actuellement la participation de dirigeantes somaliennes aux initiatives de l'Autorité intergouvernementale pour le développement. Il a formé des cadres des principales ONG de femmes du « Somaliland », du « Puntland » et de Mogadishu aux technologies de l'information et de la communication et aux techniques d'encadrement afin que les ONG en question puissent mieux participer à la Conférence sur la paix et la réconciliation organisée par l'Autorité intergouvernementale et exprimer leurs positions lors des élections locales prévues dans le Somaliland.

43. Le HCR a continué d'aider le centre d'éducation pour la paix et le développement de Gaalkaoyo en vue de renforcer le rôle des femmes dans la consolidation de la paix, de mieux faire connaître leurs droits fondamentaux, de mieux faire respecter ces droits et l'égalité entre les sexes et de faire reculer les pratiques traditionnelles préjudiciables aux femmes et aux filles. Il continue en particulier, par l'intermédiaire de divers groupes de pairs, à encourager la conduite d'activités visant à sensibiliser la population à la nécessité de soustraire les filles aux mutilations génitales.

44. Dans le domaine des droits de l'homme, l'équipe de pays des Nations Unies a fait de la protection et des droits de l'homme l'un des quatre principaux thèmes prioritaires de ses travaux en 2003. En conséquence, on a créé un groupe thématique des Nations Unies, qui a pour mission d'élaborer le cadre théorique dans lequel l'équipe de pays pourra mener des activités de sensibilisation, surveiller l'application des droits de l'homme, renforcer les capacités, consolider les aspects protecteurs de l'environnement et les institutions et assurer des services de base aux groupes de population vulnérables.

45. L'UNICEF, l'organisation Save the Children (Royaume-Uni et États-Unis), Norwegian Peoples' Aid et le HCR entreprennent actuellement une étude visant à recueillir des données qualitatives et quantitatives supplémentaires sur la situation des enfants faisant partie des groupes de population particulièrement vulnérables et à définir des stratégies pour mieux protéger tous les enfants. Le programme qui en découlera mettra l'accent sur les moyens d'action nécessaires aux partenaires locaux et fera appel, en particulier, à des groupes de jeunes et de femmes.

46. En collaboration avec l'UNICEF et d'autres entités, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires procède actuellement à Kismayo à une évaluation pilote des besoins des personnes déplacées et des rapatriés, qui porte à la fois sur la protection et les moyens de subsistance. Le choix de cette méthode novatrice lui permettra de mettre au point des interventions multisectorielles et multiorganisations pour aider les autorités locales, en étroite collaboration avec elles, à s'acquitter de leurs responsabilités concernant la protection des civils et, en particulier, des personnes déplacées. Le Bureau prévoit également d'organiser, à l'intention de diverses autorités du pays, des ateliers consacrés aux politiques humanitaires qui promouvront les Principes directeurs sur les déplacements internes (voir EKN.4/1998/Add.2). De plus, l'Organe de coordination de l'aide à la Somalie a créé un groupe de travail chargé d'aider à renforcer la concertation et la collaboration entre les entités locales et internationales intervenant dans les domaines de la primauté du droit et de la protection.

F. Rapatriement et réinsertion

47. En dépit de nombreuses difficultés, le conflit en Somalie s'est atténué au cours des cinq dernières années. De ce fait, les camps de réfugiés officiels ferment et les réfugiés somaliens qui s'y trouvaient se réinstallent dans leur région d'origine. Le rapatriement des réfugiés somaliens d'Éthiopie dans le nord de la Somalie devrait être achevé d'ici à décembre 2004; seul un petit groupe résiduel de réfugiés, dont la plupart sont originaires du sud du pays, sera rapatrié ultérieurement. Le rapatriement volontaire des réfugiés de Djibouti progresse lui aussi considérablement. En 2003, 25 000 réfugiés seront rapatriés d'Éthiopie et 5 000 de Djibouti.

48. Le retour en 2002 de plus de 32 000 réfugiés somaliens dans leurs pays, essentiellement dans le « Somaliland », leur a donné la possibilité de participer aux efforts de consolidation de la paix et de relèvement et d'exercer leur droit de vote aux élections municipales de décembre 2002 et aux élections présidentielles d'avril 2003. Le rapatriement par avion des réfugiés des camps du Kenya dans le nord-est de la Somalie a commencé à la mi-mai 2003. Au cours des 10 voyages de Daadaab (Kenya) à Gaalkaoyo et Boosaaso qui ont été organisés à cette fin, le personnel du HCR a accompagné 534 réfugiés qui rentraient dans leur pays après 12 longues années d'exil.

49. Bien que ces interventions aient aidé la population à absorber les rapatriés sans que les maigres ressources disponibles fassent l'objet d'âpres querelles et qu'elles aient donc contribué au rétablissement de la paix et de la stabilité, le fossé entre, d'une part, les besoins et, d'autre part, les services disponibles et les possibilités de créer des revenus reste large et continue d'être préoccupant.

50. Des progrès ont également été faits en ce qui concerne la fourniture de services de base aux rapatriés, aux personnes déplacées et aux communautés d'accueil. Le PNUD a fourni des services sociaux de base grâce à son programme de réinsertion des réfugiés qui regagnent leur pays et des personnes déplacées en Somalie. Il a en outre exécuté 18 projets à effet rapide, dont 14 ont été menés à bien, afin de répondre à leurs besoins urgents en matière d'eau, d'assainissement, de santé, d'éducation et de logement.

51. En outre, plus de 160 projets de réinsertion à effet rapide ont été mis à exécution par le HCR en 2002 dans le « Somaliland » et le « Puntland », ainsi qu'à Mogadishu et dans les environs. Ils portaient essentiellement sur l'éducation, l'eau, la santé, l'agriculture et la création de revenus.

G. Programmes de développement

52. En septembre 2002, l'équipe de pays a mis la dernière main à un cadre stratégique commun d'action humanitaire et de développement à savoir, le Plan commun des Nations Unies pour le relèvement de la Somalie, qui permettra de mieux orchestrer la programmation des activités humanitaires, de relèvement et de développement.

53. Un nouveau programme du PNUD axé sur la primauté du droit et la sécurité a commencé à être mis à exécution dans le « Somaliland » et le « Puntland » dans plusieurs domaines : primauté du droit (système judiciaire, application des lois et droits de l'homme); contrôle des armes légères; désarmement, démobilisation et réinsertion; action psychosociale; et déminage. La composante système judiciaire du programme s'est attachée en particulier à donner au système judiciaire les moyens professionnels et administratifs de remplir à nouveau ses fonctions en organisant des formations.

54. De même, le centre de recherche du « Puntland » sur le développement a organisé des ateliers consacrés au contexte particulier de l'application des lois en Somalie, et l'Académie de la paix et du développement a dispensé des cours sur les droits de l'homme à 44 policiers. L'un des principaux volets du programme de l'Académie consiste à faire entrer des femmes dans le personnel de la police et de l'administration pénitentiaire et à les former. Enfin, dans le « Somaliland », le

PNUD a fourni du matériel à des postes de police et dispensé une formation à des policiers dans le cadre de son programme axé sur la primauté du droit et la sécurité.

55. La composante contrôle des armes légères de ce programme vise à sensibiliser la population à la nécessité de contrôler les armes légères, et d'en réduire le nombre et à l'associer à l'action entreprise à ces fins. L'enregistrement des armes des policiers a commencé et des armureries ont été remises en état afin que l'on puisse contrôler ces armes et apprendre au personnel concerné à les stocker et à les manipuler dans des conditions de sécurité.

56. Les activités de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, consistant notamment à renforcer les moyens d'action de la Commission nationale de démobilisation et à lui fournir un appui, à faciliter le traitement des questions concernant la démobilisation par le Ministère des finances et à appuyer la démobilisation de la police, de l'armée et du personnel pénitentiaire, sont menées en partenariat avec l'Agence allemande d'assistance technique. La composante déminage du programme a assuré la formation de 24 membres du personnel de l'antenne du centre national de déminage dans le « Somaliland », et une enquête sur l'impact des mines terrestres, dont le rapport final est attendu en juillet 2003, a été menée à bien.

57. Dans le cadre d'un projet commun à l'UNICEF et à une ONG installée à Mogadishu, 120 anciens enfants soldats ont été rééduqués et réinsérés dans leur milieu d'origine et ont bénéficié d'un programme de formation professionnelle, d'aide au règlement des conflits et d'aide psychologique aux personnes traumatisées. Rendue possible grâce à la participation du secteur privé local, cette initiative sera reproduite à Mogadishu, Marka et Kismayo. Dans le cadre d'un projet analogue mis en oeuvre à Mogadishu, l'UNESCO a appris à 450 miliciens à lire et à écrire et leur a fait suivre une formation professionnelle en entreprise. Quatre-vingt-six pour cent d'entre eux ont aujourd'hui un emploi lucratif.

58. Le projet d'éducation civique pour la paix, administré par l'UNESCO, a organisé à l'intention des membres de son réseau et des ONG locales huit stages de formation consacrés à des questions relatives au règlement du conflit, aux droits de l'homme et aux sexospécificités. Quelque 3 956 personnes ont pu en bénéficier.

H. Coordination et sécurité

59. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires renforce actuellement sa présence en Somalie en recrutant du personnel supplémentaire dans le pays. Les principaux objectifs consistent à renforcer la coordination sur le terrain en collaboration avec l'Organe de coordination de l'aide à la Somalie; à obtenir durablement des parties qu'elles autorisent l'acheminement de l'aide humanitaire; à promouvoir les politiques humanitaires, notamment les Principes directeurs sur les déplacements internes; à faire en sorte que l'on tienne compte des besoins des personnes déplacées et des autres groupes de population vulnérables et que l'on en respecte les droits; et à gérer l'information. L'Organe de coordination de l'aide à la Somalie a mis en place des services de secrétariat à Hargeysa pour que le Bureau puisse mener ce processus à bien dans le « Somaliland ». Le Bureau préside le Groupe d'intervention humanitaire de l'Organe, qui est chargé d'apporter les secours requis dans de brefs délais et de manière coordonnée en cas de situation d'urgence.

60. En coopération avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité continue à tenter d'élargir le champ d'action des opérations humanitaires dans les zones stables. De son côté, le Bureau des Nations Unies chargé de la sécurité a amélioré le réseau de télécommunications d'urgence utilisé par les organismes des Nations Unies en installant d'autres systèmes radio de haute fréquence et des répéteurs VHF et en normalisant les fréquences utilisées sur les radios VHF à courte portée.

61. Le Coordonnateur des Nations Unies pour les affaires humanitaires a entamé des négociations au sujet de l'acheminement de l'aide humanitaire en adressant directement aux chefs de clan et de faction à Mbagathi (Kenya), puis en se mettant en rapport avec les dirigeants, les organisations de la société civile, les milieux d'affaires et les chefs religieux. Dans le cadre de ces efforts, le Coordonnateur résident/Coordonnateur de l'aide humanitaire et des membres de l'équipe de pays ont effectué plusieurs missions durant le premier trimestre 2003. Ces missions s'inscrivent dans le cadre du processus en cours visant à élargir le champ d'action des organisations humanitaires dans le pays, qui exige un effort concerté à tous les niveaux de décision.

I. Assistance fournie par les États Membres

62. La mise à exécution de programmes humanitaires et de développement par l'ONU en Somalie est possible grâce aux contributions des donateurs. Au 29 mai 2003, l'Appel global interinstitutions des Nations Unies en faveur de la Somalie pour 2003, qui porte sur un montant de 71,5 millions de dollars, avait recueilli peu de fonds dans presque tous les secteurs, 25 % seulement du montant demandé ayant été réunis. De grandes opérations humanitaires étant en cours dans d'autres pays, il est à craindre que l'attention des donateurs ne se détourne de la Somalie. Si le montant demandé dans l'appel consolidé n'est pas réuni dans les délais prévus, le lancement de nouveaux programmes pourrait être compromis et l'on pourrait être amené à ralentir le rythme d'exécution des programmes en cours.

63. Ont été reçues, au cours de la période à l'examen, les contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la consolidation de la paix en Somalie ci-après : Irlande, 34 669 dollars; Italie, 536 150 dollars, et Norvège, 836 533 dollars.

64. Pour rétablir la paix et la stabilité en Somalie, la communauté internationale doit continuer à se mobiliser entièrement. Quoique terriblement faibles, les indicateurs de développement humain du pays ont peu changé ces dernières années, ce qui montre que l'aide humanitaire et au développement est parvenue à stabiliser la situation.

65. Le montant demandé dans l'appel consolidé révisé demeure modeste, puisqu'il atteint seulement 71,5 millions de dollars. Les donateurs sont instamment invités à ne pas privilégier les demandes de fonds actuelles et futures en faveur de l'Iraq afin de ne pas compromettre les progrès accomplis en Somalie.

Conclusions

66. La Somalie demeure l'un des pays les plus pauvres du monde et continue à poser d'épineux problèmes aux organisations humanitaires et de

développement. Environ 350 000 personnes déplacées vivent toujours dans des conditions dramatiques et ne bénéficient d'aucune aide ni d'aucune protection internationales. L'insécurité alimentaire chronique accroît le fardeau des plus pauvres, en particulier dans les régions du pays sujettes à la sécheresse. La détérioration des conditions de sécurité rend de vastes régions inaccessibles aux organismes des Nations Unies et autres organisations internationales et empêche les Somalis en détresse de pourvoir à nouveau régulièrement à leurs besoins alimentaires.

67. Compte tenu de cette situation, l'ONU continue, en collaboration avec des organismes d'exécution, à venir en aide à de nombreuses régions sur les plans humanitaire et économique et demeure fermement résolue à aider la Somalie. Cependant, la faible réponse apportée par les donateurs à l'appel consolidé empêche les organismes des Nations Unies de répondre pleinement aux besoins urgents du pays. Les États Membres sont donc instamment invités à appuyer activement les activités de relèvement humanitaire et de développement qu'ils mènent dans le cadre de l'appel consolidé et d'autres mécanismes.

68. Avec l'aide de la communauté internationale, l'ONU continuera à oeuvrer en faveur de la réconciliation nationale et du développement économique et social de la Somalie, mais graduellement, ce qui est la meilleure façon d'apporter au pays l'aide humanitaire et économique dont il a besoin. En outre, tout en continuant à fournir une assistance dans les zones sûres, elle appliquera des stratégies interorganisations de consolidation de la paix qui viseront à renforcer le tissu social et à encourager les factions rivales à se réconcilier.

69. Enfin, la Somalie se trouvant toujours dans une situation d'urgence humanitaire, il est recommandé de continuer à soumettre tous les ans à l'Assemblée générale des rapports sur les activités humanitaires et les activités de relèvement économique et social qui y sont menées.